

MOTION

Une administration accessible à toutes et tous

La Loi sur l'égalité des personnes handicapées (Lhand), entrée en vigueur il y a plus de quatre années, a pour but de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. Parmi ces inégalités, il y a celle de l'accessibilité des lieux et des prestations, notamment dans l'administration cantonale. Il y aurait donc lieu de prévoir que les bâtiments et installations cantonaux ouverts au public soient accessibles.

Même si des efforts ont été consentis ces dernières années dans ce domaine, il reste encore bien du chemin à faire pour faciliter l'accès des prestations de l'administration cantonale aux personnes touchées par un handicap, mais aussi à toute notre population vieillissante confrontée, elle aussi, à des problèmes de santé faisant entrave à une mobilité optimale.

Partant de cette considération, le groupe socialiste demande au Gouvernement :

- D'établir un inventaire des tous les bâtiments appartenant au canton ou subventionnés par lui et qui ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- De décider des travaux à réaliser dans ces bâtiments afin de les rendre accessibles ;
- De définir un calendrier dans la réalisation de ces travaux.

Delémont, le 19 mars 2008

Pour le groupe socialiste : Corinne Juillerat

repondants.

J. Lovelace

B. M.

F. Maudin

Chen

W. F.

N. B.

A.